

**Postdoctorat Droit et sciences humaines – projet de recherche humour**

Offre de contrat de postdoctorat d’une année, débutant *au plus tard* le 1er septembre 2024, renouvelable une deuxième année seulement.

Localisation de l’emploi : [UMR 8103 ISJPS](https://isjps.pantheonsorbonne.fr/) (Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNRS.

La personne recrutée travaillera au sein du pôle « Normes, sociétés, philosophies » du Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne.

Rémunération : environ 2200 € net/mois la 1re année ; la rémunération sera déterminée par la direction des ressources humaines en fonction du parcours antérieur.

*Contexte*

L’université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dans le cadre du projet Sorb’Rising soutenu par le quatrième Programme d’investissements d’avenir, conduit une recherche pluridisciplinaire sur l’humour. Dans quelle mesure l’humour doit-il répondre à certaines normes pour être caractérisé en tant qu’humour, et quelle est sa valeur pratique, esthétique, morale, sociale ? Que faire de l’ambiguïté du rire, puissance d’émancipation et, peut-être, de stigmatisation ?

La recherche sur l’humour rencontre nécessairement la question des normes, d’abord sous l’aspect des normes internes, des critères qui permettent de reconnaître qu’on a affaire ou non à de l’humour. La question des normes externes est aussi importante : normes de politesse, normes prudentielles, morales, esthétiques, politiques, juridiques, qui sont au principe de l’appréciation de ce qui se présente comme de l’humour.

Une bonne compréhension devrait pleinement intégrer la discussion des normes externes et de l’évaluation de l’humour.

Une première question est celle des fondements des réticences à l’égard de l’humour : se réduisent-elles à des réticences à l’égard de la liberté d’expression ? Ne peuvent-elles avoir aussi une source dans l’ambiguïté d’une attitude affective qui hésite entre indulgence et punitivité, et qui peut aussi avoir un caractère objectivant ? Une seconde question est celle des liens entre humour et stigmatisation ou discrimination, et des frontières entre plaisanterie et injure.

La question de l’acceptabilité de certaines expressions humoristiques ou satiriques appelle des analyses juridiques informées de l’histoire contemporaine.

*Missions*

La personne recrutée sur un contrat de postdoctorat prendra en charge la partie de la recherche qui concerne la dimension conflictuelle de l’humour, de la satire ou plus généralement de l’emploi du rire comme instrument de critique sociale, morale, esthétique, politique, religieuse, etc. Elle aura la double mission d’explorer, à partir d’études de cas, les relations entre le rire et les injures, d’une part, et d’autre part entre le rire et la liberté d’expression. Ces deux questions appellent en priorité une approche juridique à la fois technique et ouverte aux enjeux culturels et sociaux. Une deuxième étape pourra concerner des comparaisons internationales.

Si l’appel est prioritairement en direction des juristes, il n’exclut pas un autre profil scientifique. À la condition que les aspects juridiques soient bien intégrés à l’approche, ces mêmes questions peuvent être abordées de manière également pertinente par les historiens et les politistes, à partir d’affaires contemporaines qui ont suscité des débats publics sur la valeur et les limites d’une critique sociale humoristique, ou sur les risques de stigmatisation, voire de rire raciste.

La recherche devra donner lieu à des publications dans des revues scientifiques d’audience internationale.

La personne recrutée aura aussi à participer à la coordination, à la communication et au suivi de l’ensemble du projet.

La candidate ou le candidat sera titulaire d’un doctorat en droit privé ou en droit public, ou éventuellement, *si son expertise sur le sujet est avérée*, d’un doctorat en histoire contemporaine, ou en science politique *ou dans une autre discipline des sciences humaines et sociales*.

*Requis*

Voir conditions d’employabilité ci-dessous.

Langues de travail : français et anglais.

Prise de poste *au plus tard* le 1er septembre 2024.

Le dossier de candidature doit comporter :

un curriculum vitae avec liste de publications ;

une lettre de motivation suivie d’un projet (au maximum 5 pages, lettre de motivation comprise) expliquant comment la personne entend contribuer à cette recherche ;

le rapport de soutenance de la thèse s’il est disponible ;

et un échantillon des travaux de recherche déjà réalisés (un article, ou bien un chapitre, ou bien une autre production).

Les personnes qui candidatent doivent faire parvenir au plus tard le 31 janvier 2024 le dossier par courriel au responsable du projet, le Pr. Laurent Jaffro ([Laurent.Jaffro@univ-paris1.fr](mailto:Laurent.Jaffro@univ-paris1.fr)) et à la responsable du pôle « Normes, sociétés, philosophies », la Pr. Magali Bessone ([Magali.Bessone@univ-paris1.fr](mailto:Magali.Bessone@univ-paris1.fr)).

[Article L412-4 du Code de la recherche](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042752212/) :

« Le contrat postdoctoral doit être conclu au plus tard trois ans après l’obtention du diplôme de doctorat, pour une durée minimale d’un an et maximale de trois ans. Le contrat est renouvelable une fois dans la limite d’une durée totale de quatre ans. Le contrat peut être prolongé dans la limite de la durée des congés pour maternité ou adoption et des congés de paternité et d’accueil de l’enfant, pour maladie et pour accident du travail. Il précise les engagements de l’établissement concernant l’accompagnement du bénéficiaire du contrat, notamment en matière de formation professionnelle et de périodes d’insertion professionnelle en France comme à l’étranger. »